

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision NU-DIR/00/07 n° 14-036 du 3 avril 2014 portant délégation de signature  
du directeur de l'unité de maintenance AME à l'adjoint du directeur**

NOR : DEVT1412349S

Le directeur de l'unité de maintenance AME,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-31 consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-006) consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au directeur de l'unité de maintenance AME par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence de sa part, de donner délégation à :

1. M. Sylvain LIONS, adjoint du directeur de l'unité de maintenance AME ;
2. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Jean-Paul NORMAND, responsable technique de l'unité de maintenance AME, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> janvier 2012 susvisée (note de département n° 12-006).

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation n° 13-057 du 19 avril 2013.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 avril 2014.

*Le directeur de l'unité de maintenance AME,*  
L. BARRAILLER